

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(2)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Paul Perrot, 18 avril 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à Paul Perrot, 18 avril 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (182)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Paul Perrot, 18 avril 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26641>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 avril 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Perrot, Paul](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Godin informe Perrot, qui lui a annoncé qu'il ne pouvait acquitter une traite de 848 F échue le 16 avril 1848, qu'il compte obtenir son règlement en bonne valeur de portefeuille dans la Caisse commerciale de Saint-Quentin ; Godin ajoute les frais de retard et de change au montant de la traite qui s'élève désormais à 864,90 F.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Caisse commerciale de Saint-Quentin](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1846 182

St Quentin Monsieur Perrot

à Paris le 16 vous m'annonçant ne pouvoir expédier ma
 traite chez le 16 et de fr 464.
 en cette circonstance il m'est indispensable
 d'avoir votre règlement en bonne valeur
 de poste feuille je renvoie donc ~~celle-ci~~ que
 vous m'offrez par la caisse commerciale de St Quentin
 veuillez tenir compte pour retard à 6% de fr 12.45
 perte au change 1/2% 2.15
 frais de retour encreux 2
 faisant ensemble fr 464.90

agréé
 Berlaumont Monsieur Culot

21

par l'honneur de vous donner avis que j'aurai
 me servir des 2 cuisiniers dont vous avez pris
 livraison à Troy et dont ~~l'entretien~~ l'entretien est négligé de manière
 à ce que
 1 cuisinier 1 mètre à fr pour 95 90.00
 2 id 90 centimes à fr pour 65 60 160
 ensemble fr 250

Dont je signale sur vos valeur en mon mandat
 au vis du mois prochain veuillez y faire bon
 usage

agréé Monsieur
 Bruns Monsieur Foulon

21

je viens vous dire que je trouve assez
 ridicule de votre part quit vous peisiez de
 me laisser retourner mes traites et de prétendre
 que je dois en payer le retard si la circulation
 est arrêtée pour vous elle l'est pour tout le
 monde et bien monsieur ne m'obligant qu'une
 en finissant à accepter votre règlement ~~par~~
~~on donne pas~~ le droit de disposer sur vous
 quand vous ne me réglez pas si vous avez des
 motifs légitimes de dire que vous n'avez pas d'argent